

Rapport du Président

Séance publique
du vendredi 20 octobre 2023
N° CD-2023-3-5-4
N° applicatif 7242

5^{ème} Commission

Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme

Direction

Direction éducation et jeunesse

LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT CHEZ LES MINEURS, UN ENJEU MAJEUR POUR UNE COLLECTIVITÉ QUI PROTÈGE

Résumé : En France, un élève sur dix est victime de harcèlement durant sa scolarité. La hausse vertigineuse des saisines pour harcèlement scolaire auprès du médiateur de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur démontre que le phénomène n'a jamais été aussi actif. Le cyberharcèlement tient une place importante dans cette augmentation. De plus en plus d'actes ont lieu en ligne, sortant ainsi du périmètre strict de l'éducation nationale.

La Collectivité européenne d'Alsace, qui s'est saisie du sujet dès 2020 avec la création de l'outil « La Bête Noire », souhaite aller plus loin en apportant une réponse rapide et adaptée qui se traduit dès cette rentrée scolaire par la création d'un plan global ambitieux. En synergie avec les acteurs du territoire, l'objectif est de répondre aux préoccupations légitimes des parents et des élèves confrontés au harcèlement scolaire et aux violences numériques.

Il est proposé d'attribuer, à ce titre, une subvention de fonctionnement de 108 000 € à l'association Unis-Cité.

1. Le harcèlement scolaire, un phénomène de grande ampleur, de plus en plus préoccupant

En France, selon les chiffres de l'UNESCO en 2019, 1 élève sur 10 a été victime de harcèlement durant sa scolarité.

Souvent très peu visible, ce phénomène prend la forme de violences physiques, verbales et/ou psychologiques répétées. Le récent développement des nouvelles technologies et des réseaux sociaux élargit le champ de cette problématique en dehors des limites du cadre scolaire et affecte aussi les jeunes en ligne, à travers le cyberharcèlement. Cette donnée implique des réponses nouvelles et innovantes.

Les situations de harcèlement peuvent avoir des effets néfastes, voire dévastateurs pour les élèves qui les subissent.

Ce phénomène ne se réduit pas à un élève harceleur face à un élève harcelé ; la recherche a démontré le rôle majeur des témoins. Les conséquences sont graves sur le bien-être et la santé mentale des victimes.

2. Des premières réponses déployées par le Ministère de l'Éducation nationale

Pour répondre à ce phénomène, considéré comme un délit depuis la loi du 2 mars 2022, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a structuré sa politique de prévention autour du programme pHARe : un plan de prévention du harcèlement et du cyberharcèlement entre élèves combinant plusieurs actions comme la formation d'une équipe de référents ou encore des heures de formation dédiées à la prévention du harcèlement scolaire ainsi qu'au développement des compétences psychosociales.

Le 27 septembre dernier, le gouvernement a annoncé la mise en place d'un Plan interministériel de lutte contre le harcèlement à l'école mobilisant tous les ministres concernés avec des objectifs clairs : 100% prévention, 100% détection, 100% solutions.

De cette priorité absolue découlent de nouvelles actions. Il est maintenant prévu la possibilité pour les chefs d'établissements d'affecter un élève auteur de harcèlement dans un autre collège ou un autre lycée sans que l'accord des représentants légaux soit nécessaire. Mais aussi : le déploiement obligatoire du programme pHARe dans toutes les écoles, les collèges et les lycées, des cours d'empathie pour développer les compétences psychosociales, dès la maternelle, un programme de formation à destination des professionnels de l'éducation, du sport, de la police, de la gendarmerie, de la justice et de la santé ou encore la création d'équipes académiques de prévention et d'un réseau de coordinateurs harcèlement dans tous les établissements. À ce titre, l'académie de Strasbourg a d'ores et déjà annoncé la création de 2 postes spécifiquement dédiés à la question de la mise en place des équipes d'interventions académiques.

Le sujet du cyber-harcèlement est également au cœur de ce plan avec des mesures fortes comme la possibilité d'exclure pour 6 mois les élèves harceleurs des réseaux sociaux et la confiscation définitive du téléphone portable.

3. Une politique volontariste de la Collectivité européenne d'Alsace qu'elle entend intensifier

Face à l'urgence de cette problématique, la Collectivité européenne d'Alsace souhaite renforcer son plan d'actions de lutte contre le harcèlement scolaire, en continuant à dépasser ses compétences et en coordination avec le programme national pHARe porté par l'Éducation nationale et les différents acteurs associatifs et de prévention alsaciens.

Le grand plan alsacien de lutte contre le harcèlement que la Collectivité européenne d'Alsace souhaite impulser repose sur trois piliers qui font intervenir différentes politiques publiques et acteurs :

- la prévention : prévenir le harcèlement et les violences numériques, c'est donner aux professionnels éducatifs, aux élèves et aux adultes accompagnateurs des outils et des clés pour réagir.
- le traitement : traiter rapidement les situations de harcèlement, c'est apporter une aide concrète sur le terrain et des conseils, aux équipes pédagogiques, aux élèves,

aux familles des victimes et des auteurs pour rétablir le plus rapidement possible un climat scolaire propice au vivre-ensemble et aux apprentissages.

- la réparation : aider les jeunes à se reconstruire après avoir subi des faits de harcèlement, c'est mettre en place des dispositifs d'accompagnement des victimes et de leurs familles en lien étroit avec l'ensemble des acteurs territoriaux engagés dans cette lutte.

Inédit, ce grand plan alsacien de lutte contre le harcèlement se traduit par des actions concrètes envers les collégiens alsaciens et les adultes, pour que chacun puisse agir collectivement efficacement.

a/ Dès 2020, la conception d'outils pédagogiques de prévention et de sensibilisation

Depuis 2020, la Collectivité européenne d'Alsace s'est pleinement engagée dans la lutte contre le harcèlement scolaire à travers la mise en place d'actions de sensibilisation auprès de l'ensemble des collégiens alsaciens grâce à son outil phare : La Bête Noire. L'expertise de la cellule prévention du service Jeunesse a été mobilisée pour concevoir et réaliser cet outil et former des ambassadeurs capables de le déployer sur le terrain, représentant une dépense annuelle de 50 000 €.

La Bête Noire est un outil pédagogique basé sur le principe du jeu de rôle qui permet aux 10-15 ans de rejouer une situation fictive mais néanmoins réaliste de harcèlement.

Cela permet à chacun de comprendre comment le harcèlement scolaire s'installe et quels en sont les mécanismes, de les responsabiliser et de montrer à la victime, mais également aux témoins, les ressources possibles pour agir.

La Collectivité européenne d'Alsace s'est engagée dans la conception de cet outil de prévention spécifique et unique en se basant sur la Méthode de Préoccupation Partagée, aujourd'hui utilisée comme socle du programme pHARe de l'Education Nationale. Il s'inscrit dans ce programme national en toute complémentarité avec les attentes et les besoins des équipes éducatives.

Testé fin 2019 auprès de 300 collégiens dans 5 collèges alsaciens, en partenariat avec les acteurs du champ socioéducatif, il a depuis été proposé à l'ensemble des collèges à partir de la rentrée scolaire 2020-2021.

Depuis 2020, la Bête Noire, c'est :

- 12 500 jeunes sensibilisés sur le territoire alsacien par les équipes du service Jeunesse et des volontaires en service civique, soit 15% de nos collégiens,
- 18 formations assurées par le service jeunesse auprès de 210 professionnels de la jeunesse,
- Des actions phares à chaque journée de lutte contre le harcèlement par le biais d'une semaine d'intervention entière au sein d'un collège alsacien.

Pour une présentation de « La Bête Noire » :

<https://youtu.be/6NLqxQ24KKc>

Qui suis-je ? Cap sur l'estime de soi : un outil de sensibilisation et de prévention auprès des jeunes, sur la thématique de l'estime de soi.

Cet outil permet de sensibiliser les jeunes à l'importance d'une bonne estime de soi et met l'accent sur la connaissance de soi à travers l'abord des compétences psychosociales.

Traiter du sujet de l'estime de soi auprès des adolescents permet à la fois d'être en amont et au cœur de la prévention et de la lutte contre le développement des situations de harcèlement scolaire et plus largement des conduites à risques, c'est donner aux enfants les appuis et les outils leur permettant d'améliorer le « vivre ensemble ».

Entre 2021 et 2023, « Qui suis-je ? Cap sur l'estime de soi » c'est :

- 10 collèges et structures jeunesse partenaires
- 700 jeunes sensibilisés.

b/ Une priorité qui doit désormais devenir « absolue »

Investir le champ de la prévention est essentiel, mais face à l'ampleur de ce phénomène, la puissance publique doit étendre son champ d'action, en particulier en direction de la prise en charge et de l'accompagnement des victimes et de leurs familles dans le processus de reconstruction.

La Collectivité européenne d'Alsace a ainsi engagé une réflexion sur les modalités à mettre en œuvre et sur les choix politiques qui pourraient incarner cette volonté d'agir :

- Décembre 2022 : la constitution d'un comité de pilotage interne avec 4 élus membres : M. Nicolas MATT, M. Bruno FUCHS, M. Philippe MEYER et Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER.
- Mai 2023 : la réalisation d'un cycle d'audition des acteurs du territoire qui œuvrent sur cette thématique au quotidien sur le terrain ou qui ont pu être touchés de près par ces violences pour récolter leurs témoignages et retours d'expériences. Parmi les acteurs audités :
 - La Maison des Ados du Haut-Rhin,
 - La cellule Vie Scolaire du Rectorat
 - La ligue de l'enseignement du Haut-Rhin,
 - La Maison des Ados du Bas-Rhin et le Réseau Virage,
 - Des enseignants,
 - Des membres des équipes de direction d'établissements scolaires,
 - Un brigadier-Chef de Police du Commissariat de la région mulhousienne
- Juillet 2023 : la synthèse de ces auditions permettant de relever notamment :
 - La nécessité d'accompagner l'Éducation nationale sur le sujet du harcèlement scolaire,
 - Un manque de moyens humains qui contraint fortement la capacité à prévenir, identifier et résoudre les problématiques liées au harcèlement scolaire,
 - Un manque de moyens humains et de structures qui concerne aussi l'accueil et l'accompagnement des personnes liées à des situations de harcèlement scolaire (victimes, témoins, auteurs, parents, professionnels) qui sont en demande d'être aidées et qui auraient besoin d'identifier des lieux où disposer d'une prise en charge globale (psychologique, juridique, sociale, etc.)
 - Des initiatives et de réponses variées selon les territoires qui reposent sur l'investissement de quelques acteurs
 - Un besoin de coordination et d'animation d'un réseau d'acteurs qui œuvrent dans le champ du harcèlement scolaire, quasi inexistant aujourd'hui,
 - Le manque d'équipes d'intervention mobiles capables de se rendre rapidement sur un lieu où un fait de harcèlement a été identifié et non résolu

4. L'adoption de nouvelles réponses, dans une démarche participative sous l'impulsion d'un comité de pilotage académique

a/ Accélérer le déploiement des outils actuels

Avec 15% de collégiens sensibilisés en 3 ans au harcèlement scolaire par la Collectivité européenne d'Alsace : le premier enjeu est de pouvoir massifier la sensibilisation, « chaque élève de 6^e devrait être sensibilisé, chaque année ».

A partir de la rentrée 2023-2024, les actions de sensibilisation de « La Bête Noire » seront confiées aux animateurs de la Fédération des Jeunes et de la Culture et de l'association Unis-cité, formés à l'outil, pour permettre un déploiement plus important.

L'association Unis-Cité assurera le déploiement de l'outil « La Bête Noire » en mobilisant une vingtaine de volontaires en service civique dans les collèges alsaciens.

Les volontaires, missionnés sur une période de 8 mois (octobre à juin), bénéficieront d'un parcours de formation préalable assuré par les équipes du service Jeunesse. L'approche pairs à pairs des volontaires permet de créer un climat de confiance et une proximité facilitant les échanges mais également les révélations.

Une cartographie avec les coordonnées des animateurs formés à l'outil depuis 2 ans sera à la disposition de toute structure souhaitant mener un projet d'actions de sensibilisation autour du harcèlement.

Le service Jeunesse propose également, aux professionnels en faisant la demande, des temps de formation pour prendre en main « La Bête Noire » et mener des actions de sensibilisation.

L'objectif est d'atteindre la sensibilisation de l'ensemble des élèves de 6^e, à l'instar du dispositif « Gestes qui sauvent » déployés pour tous les 4^e des collèges d'Alsace.

Le 9 novembre 2023, à l'occasion de la Journée nationale de lutte contre le harcèlement, la Collectivité européenne d'Alsace organisera un temps de valorisation de son action à destination des collégiens en mettant en valeur une intervention « La Bête Noire ».

b/ Structurer une réponse ambitieuse et solide pour satisfaire le besoin de coordination qui fait aujourd'hui défaut

À partir de la rentrée 2023, afin de répondre à ses missions de protection de la jeunesse, la Collectivité européenne d'Alsace s'engage, aux côtés de ses partenaires, dans la définition d'un plan alsacien de lutte contre le harcèlement chez les mineurs, avec une déclinaison au sein de l'axe jeunesse de la politique santé de la collectivité grâce au travail conjoint des directions de l'éducation et de la jeunesse et de la prévention, santé et PMI et sera poursuivi en 2024.

Ce plan est co-construit avec les services de l'éducation nationale en parfaite complémentarité avec les dispositifs en place, comme le programme pHARe et les nouvelles annonces, comme la création d'équipes académiques d'intervention. En allant au-delà de ses compétences, dans le but de soutenir l'action de l'État, la Collectivité européenne d'Alsace affirme sa volonté de se positionner comme un acteur incontournable sur ce sujet.

Pour mettre en œuvre ce plan ambitieux, la première étape consiste en l'installation d'un comité alsacien pluridisciplinaire de lutte contre le harcèlement chez les mineurs avec une gouvernance partagée entre la Collectivité européenne d'Alsace et le Rectorat de

Strasbourg et dont la composition sera précisée ultérieurement. Cette instance aura pour objectif de proposer des dispositifs innovants qui devront permettre d'apporter aux jeunes et à leurs familles un soutien psychologique et une aide matérielle et concrète de proximité grâce, notamment, à l'intervention, en territoires, de professionnels qualifiés et experts dans la résolution de situations complexes.

Ces propositions seront explorées et étudiées par l'ensemble des acteurs qui constitueront ce comité avec l'ambition de proposer une déclinaison opérationnelle et budgétaire qui fera l'objet d'un rapport dédié. Ce rapport mettra en cohérence ces actions et les orientations budgétaires retenues pour l'année 2024.

Le plan comportera les axes suivants :

- L'organisation au printemps 2024 d'une journée thématique de mobilisation des acteurs alsaciens engagés dans la lutte contre le harcèlement : « Harcèlement, tous mobilisés ! », en s'appuyant sur les ressources locales et en faisant intervenir des experts reconnus au niveau national et européen,
- La création d'un pôle de ressources et de lutte contre le harcèlement scolaire, fédérant un réseau d'acteurs alsaciens œuvrant dans le champ de la prévention, de la prise en charge et de l'accompagnement des victimes de harcèlement scolaire avec comme missions : offrir aux jeunes et aux familles une plateforme d'écoute et de prise en charge pour leur apporter un soutien psychologique et mieux détecter, qualifier et traiter les situations complexes. L'enjeu sera également de former les acteurs et de les aider à se rencontrer pour qu'ils puissent mutualiser leurs ressources. Ce pôle s'incarnera à travers 2 antennes implantées sur les territoires mulhousien et strasbourgeois. Un travail en concertation avec les acteurs de terrain est en cours afin d'identifier les meilleures opportunités pour installer ces antennes.
- La création de brigades mobiles d'intervention, rattachées aux pôles de ressources et qui permettront la prise en charge et la résolution des situations dites complexes grâce à une réponse rapide et physique, sur le terrain, en proximité et en vue d'accompagner la reconstruction des victimes. Ces brigades mobiliseront des moyens, des compétences et des expertises notamment juridiques (informer les familles sur leurs droits et les accompagner dans leurs démarches) partagées par les acteurs engagés à nos côtés. Ces moyens exceptionnels pourront être déployés en cohérence et en complémentarité avec le dispositif que le Rectorat de Strasbourg a déjà confirmé et mis en œuvre pour réaliser des résidences dans les établissements où des situations complexes sont identifiées. L'engagement de la collectivité au sein de ces brigades fera l'objet d'un arbitrage à venir.

c/ Marquer cette priorité absolue au sein des établissements scolaires dont la Collectivité a la charge

Parce que le collège reste le lieu où il est nécessaire de nommer ce fléau et le combattre, le plan s'attachera également à proposer :

- Un soutien renforcé aux associations qui œuvreront à la mise en place de ce plan d'actions. L'identification de ce réseau d'associations a débuté à l'occasion des auditions menées en mai 2023 et se poursuivra sur l'ensemble du territoire alsacien.
- A la rentrée 2024 :
 - La création de ressources à destination des familles, dans une logique de coéducation et d'accompagnement à la parentalité numérique afin d'aborder des sujets comme le contrôle parental, les compétences

psychosociales et les usages citoyens des écrans. Ces ressources, qui devront être créées en partenariat avec l'Éducation nationale et les structures compétentes, seront accessibles via un espace dédié sur Mon Bureau Numérique. Elles seront présentées lors d'un webinaire de rentrée ;

- La création et la distribution d'un magazine dédié au cyberharcèlement à destination des communautés éducatives et des parents de tous les collégiens pour éveiller la curiosité et la rigueur des élèves face à leurs pratiques numériques (axe 3 du plan numérique des collèges) ;

- Un plan de sensibilisation au harcèlement scolaire pour l'ensemble des agents techniques des collèges pour qu'ils soient en mesure de repérer et de signaler des situations de harcèlement dans le cadre de leurs missions (accueil du public, service de restauration, etc...). Ce plan sera décliné avec des modules adaptés selon les spécificités.

• Pour l'année scolaire 2024/2025 :

•

• L'orientation de l'appel à projet « Artistes en collège » sur la thématique du harcèlement scolaire afin d'encourager les équipes pédagogiques et les intervenants artistiques à mener des projets en lien avec ce sujet ;

• Un travail conjoint avec la Direction des sports et de la vie associative pour proposer aux comités sportifs des actions spécifiques pour prévenir les violences faites aux jeunes dans le monde du sport ;

• Des temps forts et actions dans les collèges alsaciens en lien avec le Conseil Académique de la Vie Collégienne (CAVC) et les éco-délégués ;

• Lancement d'une grande campagne d'information et de sensibilisation, digitale et physique (stickers, affiches), auprès des collégiens pour faire connaître les outils d'aide aux victimes (numéros d'urgence, application 3018) et porter des messages de prévention. Cette campagne pourra se décliner sur les réseaux sociaux de la Collectivité qui sont dédiés à la jeunesse et être relayée par des influenceurs locaux. (Chaîne Tik Tok) ;

• Le déploiement dans des collèges expérimentateurs (5 établissements) d'un dispositif d'alerte de proximité permettant aux collégiens de signaler une situation d'urgence afin de pouvoir enclencher une prise en charge rapide.

Il est proposé d'approuver le plan d'actions contre le harcèlement scolaire déployé à partir de la rentrée scolaire 2023-2024 sur le territoire alsacien.

ASSOCIATION UNIS-CITE : PROPOSITION D'AVENANT N°1 AU CONTRAT D'OBJECTIFS : POUR UN PARTENARIAT TERRITORIAL PLUS EQUITABLE ET DES ACTIONS PRIORITAIRES QUI REPONDENT A DES ENJEUX FORTS DE LA COLLECTIVITE, NOTAMMENT LA LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT SCOLAIRE

La Collectivité européenne d'Alsace et l'association Unis-Cité ont conclu un contrat d'objectifs pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Conformément à son objet statutaire, cette association poursuit une activité générale visant à animer et de développer une forme d'engagement : le « Service civique », proposant à des jeunes de toutes origines sociales et culturelles et de tous niveaux d'études, de mener en équipe pendant une période de six ou neuf mois et à temps plein, des projets d'intérêt général, tout en leur apportant une aide matérielle, un soutien individualisé dans l'élaboration de leur projet d'avenir, et une ouverture sur la citoyenneté. Le partenariat avec l'association Unis-Cité s'inscrit dans la durée et contribue à enrichir la politique jeunesse de la Collectivité, à valoriser et à rendre visibles les actions menées par les volontaires.

Aujourd'hui, l'objectif est de faire évoluer le partenariat de façon territoriale équitable entre Bas-Rhin et Haut-Rhin, et sur des axes d'actions prioritaires répondant à des enjeux forts de la Collectivité, notamment le harcèlement scolaire.

Il est proposé de signer un avenant n°1 au contrat d'objectifs en date du 19 juillet 2022, et de définir les trois axes qui feront l'objet d'un soutien financier par la Collectivité :

- Axe 1 : lutte contre le harcèlement scolaire auprès des collèges alsaciens,
- Axe 2 : citoyenneté auprès des jeunes,
- Axe 3 : autres domaines d'intervention et les publics relevant des compétences de la Collectivité,

En outre, il est proposé de reconduire, au titre de l'année 2023, la subvention de fonctionnement de 108 000 € attribuée à Unis-Cité en 2022.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver le plan d'actions contre le harcèlement scolaire, déployé à partir de la rentrée scolaire 2023-2024 sur le territoire alsacien. Ce plan d'actions comprend : l'organisation au printemps 2024 d'une journée thématique de mobilisation des acteurs alsaciens contre le harcèlement, la création d'un pôle de ressources et de lutte contre le harcèlement scolaire ou encore la création de brigades mobiles d'intervention ;

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 au contrat d'objectifs couvrant la période 2022-2024, joint en annexe 1 au présent rapport à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'association Unis-Cité, et visant à faire évoluer le partenariat de façon équitable entre les territoires haut-rhinois et bas-rhinois et sur trois axes d'actions prioritaires : la lutte contre le harcèlement scolaire au sein des collèges alsaciens, la sensibilisation des collégiens à la citoyenneté et le développement d'actions et le soutien aux missions en lien direct avec les domaines d'intervention et les publics relevant des compétences de la Collectivité européenne d'Alsace ;

- d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 108 000 € à l'association Unis-Cité pour l'année 2023, au titre de l'aide à l'engagement des jeunes, selon le détail figurant dans le tableau joint en annexe 2 au présent rapport ;

- d'approuver les termes de la convention financière à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'association Unis-Cité, en vue du versement de la subvention de fonctionnement attribuée au titre de l'année 2023, jointe en annexe 3 au présent rapport ;

- de m'autoriser à signer l'avenant n°1 au contrat d'objectifs et la convention financière précitées.

Les crédits concernés seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P207	O004	P207E01	T60	(1091) 65-65748-338	108 000 €
TOTAL					108 000 €

La subvention sera versée selon les modalités détaillées dans la convention financière à conclure avec l'association Unis-Cité.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.